



# APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS : QUEL RÔLE POUR LES PARLEMENTS ?

Séminaire organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)  
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES GENEVE (CICG), 22 OCTOBRE 2009



## PROGRAMME PROVISOIRE

08 h.45	-	09 h.30	Inscription
09 h.30	-	09 h.45	Allocution de bienvenue
<b>SEANCE DU MATIN</b>			
Aperçu des Pactes et de la contribution que les parlements peuvent apporter à l'application de leurs dispositions			
09 h.45	-	11 heures	<b>Présentation des Pactes et de leurs protocoles facultatifs</b> <i>Présentations et débats</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Abdelfattah AMOR</b>, Membre du Comité des droits de l'homme, Professeur émérite et doyen honoraire de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Tunisie)</li><li>- <b>M. Eibe RIEDEL</b>, Membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Professeur de droit public, Université de Mannheim (Allemagne)</li></ul>
11 heures	-	11 h.15	<i>Pause café</i>
11 h.15	-	13 heures	<b>Appliquer les Pactes : le rôle du Parlement dans la procédure de présentation de rapports et de suivi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Participation parlementaire au mécanisme des rapports</li><li>&gt; Mettre au point un cadre législatif et de contrôle adapté pour assurer l'application des observations finales</li><li>&gt; Travailler avec la société civile et les médias</li><li>&gt; Suivi des progrès</li></ul> <i>Présentations et débats</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Mélégué TRAORE</b>, membre et ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Vice-Président du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine</li><li>- <b>Mme Cecilia JIMENEZ</b>, avocate spécialisée dans les droits de l'homme, consultante, chargée de la formation</li></ul>
13 heures	-	14 h.30	<i>Déjeuner</i>

---

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Examen attentif de deux droits de l'homme et des obligations qu'ils entraînent pour les Etats, y compris les parlements

14 h.30 - 16 heures

---

**Article 7 du Pacte relatif aux droits civils et politiques : le droit à l'intégrité et à la dignité de la personne et l'interdiction de la torture ou des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

- > Comment le droit à l'intégrité et à la dignité de la personne est-il traité dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ? Quels sont les obstacles actuels à l'interdiction de la torture ?
- > Quelles sont les obligations des Etats parties ?
- > Que peuvent faire les parlements ?

*Présentations et débats*

- **Sir Nigel RODLEY**, Membre du Comité des droits de l'homme, Professeur de droit, Président du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex (Royaume-Uni)

16 heures - 16 h.15

---

*Pause café*

16 h.15 - 17 h.45

---

**Articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sur le droit à un niveau de vie suffisant**

- > Que signifie le droit à un niveau de vie suffisant tel qu'il est consacré par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ? Quels sont les obstacles actuels à l'application de ce droit ?
- > Quelles sont les obligations des Etats parties ?
- > Quelle contribution les parlements peuvent-ils apporter ?

*Présentations et débats*

- **M. Eibe RIEDEL**, Membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Professeur de droit public, Université de Mannheim (Allemagne)

17 h.45 - 18 heures

---

*Clôture du séminaire*

---